

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1445

présenté par

M. Zulesi, Mme Pompili, Mme Le Feu, Mme Tuffnell, M. Morenas, Mme Brulebois, Mme Rossi,
M. Fugit, Mme De Temmerman, M. Buchou, M. François-Michel Lambert et M. Besson-Moreau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Le gouvernement présente au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2019, un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, applicables à l'éducation, comportant une évaluation de la pertinence et de l'efficacité de ces dispositions, et proposant des recommandations ciblées afin d'en améliorer, le cas échéant, l'application.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à établir un point d'étape des initiatives et avancées dans le domaine de l'éducation à la lutte contre le gaspillage, et l'application des dispositions introduites par la Loi n°2016-138 du 11 février 2016, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de ces dispositions, et de permettre au gouvernement de proposer des recommandations pour en améliorer la mise en oeuvre.